

Le 4 juillet 2025 à 20h30, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Michel FRICHOU, Maire
Date de convocation : 27 juin 2025

Etaient présents : Mmes Armelle RODRIGUES, Marie LATSCHA, Aurélie JOUSSEAUME, MM. Michel FRICHOU, Joan VILLECHENOUX, Gilbert BOUTY, Jérôme FILLASTRE, Jean-Claude MAILLAT,
Excusés : Marine RENARD (pouvoir à Marie LATSCHA), Stéphanie RATIÉ (pouvoir à Joan VILLECHENOUX), Angélique LEROY (pouvoir à Aurélie JOUSSEAUME), Christophe GAUTHIER (pouvoir à Sylvie PELLIZZER),
Absents : Cécile PARREIRA, Sylvain MARTY,
Aurélie JOUSSEAUME a été nommée secrétaire.

DÉLIBÉRATIONS

Délibération 2025 07 01 – Tarifs du périscolaire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les tarifs du périscolaire actuels sont de :

- 2,55 € pour le repas enfant et 3,70 € pour le repas adulte,
- 0,70 € pour la garderie du matin et 0,60 € à partir de 3 enfants,
- 1,00 € pour la garderie du soir et 0,80 € à partir de 3 enfants.

Il propose d'augmenter, à compter de la rentrée scolaire 2025, le prix du repas de 1,7 % (taux d'inflation) soit 2,59 € pour les enfants et 3,76 € pour les adultes.

En ce qui concerne les prix de la garderie, ils restent inchangés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'appliquer, à compter du 1^{er} septembre 2025, les tarifs suivants :
 - restaurant scolaire : enfants 2,59 € et adultes 3,76 €
 - garderie : inchangé

Délibération 2025 07 02 – Achat parcelles AI 832, 874 et 888

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le propriétaire des terrains du lotissement « La Grande Pièce » a effectué un découpage avec un chemin d'accès et demande à la Commune d'acquérir ce chemin pour l'intégrer aux voies communales.

Vu l'article L 1111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP) qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier et après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition du chemin (parcelles AI 832, 874 et 888) d'une superficie totale de 2 296 m² au prix de 1,00 €.

Délibération 2025 07 03 – Délégation au Maire pour contracter un emprunt pour des travaux

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de contracter un emprunt pour les travaux, en particulier pour ceux de l'ancienne gare de voyageur et le cabinet infirmier.

Seul le Crédit Mutuel a répondu positivement à la demande de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de donner délégation au Maire pour contracter un emprunt de 150 000,00 € sur 180 mois, auprès du Crédit Mutuel du Sud-Ouest, au taux fixe de 3,70 % avec une périodicité trimestrielle.
Première échéance 3 268,85 €
- Le Conseil Municipal sera tenu informé de la réalisation de l'emprunt contracté dans le cadre de la délégation, dans les conditions prévues à l'article L2122-23 du CGCT.

QUESTIONS DIVERSES

Devenir du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal)

Lors du conseil d'école du 24/06, il a été indiqué que les chiffres allaient encore baisser à la rentrée de septembre 2025. A très court terme, 2 cohortes importantes vont partir : 1 pour cette année et 1 l'année prochaine. Les arrivées des petites sections ne vont pas suffire à les remplacer.

Pour rappel des chiffres, 2018-19 : 153 élèves sur le RPI, 19-20 : 157, 20-21 : 150, 21-22 : 153, 22-23 : 141, 23-24 : 133, 24-25 : 140, et rentrée septembre 2025 : prévisionnel à 125 élèves sur le RPI...

Nous n'avons pas eu de fermeture cette année, mais avec les 24 élèves qui s'en iront en juin 2026 vers la sixième et le prévisionnel des petites sections qui fait état d'une dizaine d'enfants, le chiffre de 125 va vite baisser.

Pour la prochaine rentrée de septembre 2025, avec le prévisionnel actuel, il devrait y avoir 17 enfants par classe pour les 7 classes du RPI. Si nous étions passés à 6 classes, il y aurait 20 enfants par classe.

Ce sont les chiffres qui parlent.

De ce fait, nous sommes en droit d'estimer qu'il y a un risque réel de fermeture d'une classe à la rentrée de septembre 2026. D'autant que les enseignants semblent manquer sur le territoire.

Afin que l'école de Saint Michel de Montaigne ne se retrouve pas en classe unique, l'Inspection Académique pourrait décider que cela se fasse à Lamothe, comme cela s'est déjà produit lors de la dernière fermeture de classe, pour cette même raison, et alors que la fermeture précédente avait déjà eu lieu sur la commune de Lamothe Montravel.

Au vu de la situation actuelle, il semble nécessaire de bien réfléchir aux différents points et aléas, pour se positionner rapidement, afin que les décisions soient actées de façon officielle avant la rentrée 2026, et afin également de préparer sereinement cette rentrée de 2026 (planning, organisation...).

Vu tous les investissements réalisés ces dernières années et ceux à venir sur son école (entre autres, travaux d'isolation et de toiture à effectuer cet été), la commune de Lamothe Montravel est en mesure d'accueillir toutes les classes du RPI sur la commune.

En tout état de cause, l'ensemble du Conseil Municipal ne laissera pas fermer une classe sur sa commune.

Aussi, dans le but de faire évoluer notre réflexion et aboutir à une solution, nous allons demander un RDV à l'Inspecteur d'Académie pour présenter la situation actuelle et avoir son avis sur les différentes possibilités existantes :

- Maintien du RPI en l'état. Compte tenu des effectifs : situation peu probable au vu de la baisse attendue,
- Transformation du RPI (intercommunal) en RPC (concentré), avec maintien des services actuels (transport, garderie, restauration). Cette décision regrouperait toutes les classes sur un même site géographique et il n'y aurait pas de changement pour les familles.
- Rupture du RPI : les 2 écoles deviennent indépendantes et les services deviennent également indépendants (garderie et restauration). Le service de transport entre les 2 communes n'existe plus.

Si, après sondage auprès des élus de Saint Michel de Montaigne, nous sentons qu'aucune discussion ne soit possible sur ce sujet, il sera peut-être décidé dans un premier temps par les élus de Lamothe Montravel de dissocier les 2 Conseils d'Ecole lors de la rentrée 2025, et ce afin de marquer ce changement futur.

Demande de subvention pour un voyage scolaire

JoanVILLECHENOUX se retire pour cette question.

Dans le cadre de la classe européenne, un voyage en Asie est prévu. Chaque élève doit organiser une récolte de fond pour subventionner son voyage par tout moyen. L'an dernier nous avons accordé une subvention pour un projet identique à 2 élèves. Cette année une seule élève résidente sur la commune nous a fait une demande. Elle vendra des gâteaux sur le marché de Ste Foy la Grande et aura un stand à la fête de la rivière, elle fait aussi du « pet sitting »,...

Monsieur le Maire indique que les élèves doivent se débrouiller seuls avec montage du projet, recherche de destination. C'est un vrai choc de culture et avoir des jeunes qui veulent bouger il faut les encourager. Les membres du conseil décident de lui accorder la même somme que l'an dernier soit 25 €.

Fête de la Rivière

Le dimanche 20 juillet pour la fête de la rivière arrive à grand pas et nous avons besoin de bras pour installer : RDV à 8h00 sur la prairie près des quais.

Monsieur le Maire indique que la CDC Montaigne Montravel et Gurson avait oublié la réunion de préparation, après son appel cette dernière a eu lieu cette après-midi.

De notre côté, les préparatifs sont déjà bien avancés : tour d'éclairage louée, l'éclairage des quais sera relié à l'éclairage public pour éviter les problèmes de l'année dernière, matériel supplémentaire réservé, protection civile commandée, les commerçants (une douzaine) ont été appelés par Armelle ; Pour le feu d'artifice nous sommes en attente du devis signé par le Président de la CDC. et le canoë est également réservé sachant que la moitié du prix est pris en charge par la CDC. Le bon à tirer pour l'affiche devrait nous parvenir lundi avec une petite modification dans le titre par rapport aux autres années : « fête de la rivière organisée par la commune avec participation de la CDC ».

La musique sera installée dans la prairie et il y aura des tables installées sur les quais même si le passage n'est pas ouvert.

Cabinet infirmier

Jean-Claude MAILLAT demande ce qu'il en est du lot infructueux. Monsieur le Maire lui indique que tous les lots sont pourvus et les travaux ont commencé.

Divers

Gilbert BOUTY informe l'assemblée que les sucettes vont pouvoir être installées grâce à Fabien GOURGUES qui nous a fait les trous. Nous le remercions.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le jeudi 18 septembre 2025.

COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS ET SYNDICATS

SMDE

Gilbert BOUTY nous informe qu'ils ont fait la visite de tous les sites réservoirs et des puits.

Ils sont partis de Montcaret où la réalisation d'un puits a été effectué au Jourget : le puisage de l'eau se fait à 400 m de profondeur, c'est une eau de très bonne qualité. Puis à Port Ste Foy au lieu-dit Garigues et ils ont fini la visite par le château d'eau à Montazeau.

USTOM

Cette réunion a été marquée par la démission du Président. Le nouveau est Fabrice MICHEL, élu à Ste Terre. C'est Monsieur CHAUMARD Jean-Pierre, élu à Vélignes qui est remonté et sera présent lors des prochaines réunions.

Des composteurs grutables sont disponibles mais ces derniers n'intéressent pas la commune.

La séance est levée à 22H00.